

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 SEPTEMBRE 2021**

*Le treize septembre deux mil- vingt- et- un à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Rochetoirin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Marie- Christine FRACHON, Maire, suite à sa convocation du 07 septembre 2021.*

*Présents : Marie-Christine FRACHON, Joël RONDET, Anne DELEZENNE, Renée BEAUGELIN, Mickaël OUDOT, Richard FRANCE, Jérôme NAMOURIC, Aude REMY, Fabrice VERSINI, Laure DUMAZEL, Eloïse POLLAUD- METRAL.*

*Excusés : Alain DAVID, Raphaëlle ROSSI, Alexandre GAUTHIER (pouvoir à Richard FRANCE), Sophie FAVRE (pouvoir à Aude REMY)*

*Secrétaire de séance : Anne DELEZENNE.*

A- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 JUIN 2021

B- LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Renoncement au droit de préemption urbain de la commune suite à la réception de DIA:

- pour un bien appartenant à M. Grasset-17 imp de la Sablière
- pour un bien appartenant à M Redois- 47 rte de Vernavant

C- DELIBERATIONS

**1- Ressources humaines : recrutement d'un agent des services techniques dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence**

Le maire fait part au conseil municipal du départ d'un agent des services techniques à la fin de son contrat unique d'insertion et d'une candidature reçue de la Mission Locale Nord-Isère pour un nouveau CUI-CAE.

Considérant les besoins du service, et après avoir en avoir rappelé les principales dispositions, le maire demande au conseil municipal son accord pour la signature d'un nouveau contrat PEC pour une durée de 9 mois.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'embauche d'un agent des services techniques dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence
- Autorise le maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document de nature administrative technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2- Affaires scolaires : participation financière aux charges de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de La Tour du Pin**

*Arrivée de Raphaëlle Rossi à 19h50*

Le maire rappelle que Centre Médico-Scolaire de La Tour du Pin dont les services bénéficient aux élèves de l'école de la commune est géré par la commune de La Tour du Pin, lieu d'implantation.

Celle-ci assure tous les frais de fonctionnement du centre et demande une participation aux différentes communes bénéficiaires, proratisée au nombre d'élèves.

Par délibération du conseil municipal du 2 juillet 2021, la commune de La Tour du Pin a fixé pour l'année scolaire 2020-2021 la participation de chaque commune utilisatrice du CMS à 0,65 € par élève scolarisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de versement d'une participation aux frais de fonctionnement du centre médico- scolaire de La Tour du Pin d'un montant de 93,60 € pour 144 enfants au titre de l'année 2020-2021.
- Autorise le maire à signer au nom et pour le compte de la commune la convention de participation telle qu'annexée ainsi que tout document de nature administrative technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **3- Fourniture d'électricité : adhésion au groupement de commande 2023-2025 proposé par Territoire d'Énergie Isère**

Après avoir exposé qu'il convenait d'ajourner cette délibération car elle ne peut intervenir avant la validation la semaine prochaine par TE38 du projet de convention de groupement de commande, le maire explique que cet organisme accompagne les collectivités dans le domaine complexe qu'est l'achat d'énergies, et propose d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture en électricité de ses bâtiments et son éclairage public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025. Elle ajoute que la délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

### **4- Questions diverses**

- Construction de la nouvelle cantine scolaire : avant de signer la demande de permis de construire qui vient d'être déposé par l'architecte, Marie-Christine Frachon présente les plans au conseil.
- Echanges divers : élagage - accessibilité parking place des anciens combattants – bruits de voisinage – remontée d'eau sur les RD92/54

*Fin de séance à 20h40*